

## «La coopération en Europe occidentale» dans Luxemburger Wort (13 mars 1948)

**Légende:** Au cours des négociations sur le traité de Bruxelles, le quotidien luxembourgeois Luxemburger Wort examine l'importance de la nouvelle organisation pour l'unification européenne.

**Source:** Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 13.03.1948, n° 73/74; 101e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Westeuropäische Zusammenarbeit", p. 1.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/la\\_cooperation\\_en\\_europe\\_occidentale\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_13\\_mars\\_1948-fr-884b607b-ae4c-4ac6-b9f7-41e38bac36c6.html](http://www.cvce.eu/obj/la_cooperation_en_europe_occidentale_dans_luxemburger_wort_13_mars_1948-fr-884b607b-ae4c-4ac6-b9f7-41e38bac36c6.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## La coopération en Europe occidentale

À Bruxelles, les représentants de cinq pays d'Europe occidentale – la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg – se sont mis d'accord sur les grandes lignes d'un pacte qui devra coordonner plus étroitement leur coopération économique et politique et garantir ainsi leur sécurité dans tous les domaines. Nous ne connaissons pas encore les détails de ce pacte qui, d'ailleurs, doit encore être signé par les ministres des Affaires étrangères des pays concernés, puis ratifié par les différents parlements. Il est donc inutile pour l'instant de se perdre en conjectures sur le caractère positif ou négatif des résultats de la conférence de Bruxelles. Il sera toujours temps de le faire lorsque ces résultats seront connus, ce qui, de toute façon, ne saurait plus tarder.

Une question toutefois s'impose dès aujourd'hui. La conclusion du Pacte de Bruxelles va-t-elle servir la cause de la paix? Cela ne fait pas de doute, du moins au sens que nous donnons au terme «paix», à savoir cet état de calme et d'ordre dans lequel la personnalité de chaque nation et de chaque individu peut s'épanouir librement. Calme et ordre, donc, mais aussi équilibre des libertés à l'extérieur comme à l'intérieur des États. C'est pour consolider ces trois facteurs et pour leur donner comme base le sentiment indispensable de la sécurité économique et politique que les représentants des cinq pays s'étaient réunis à Bruxelles. Dans la mesure où ils ont réussi dans leur démarche, ils ont servi la cause de la paix – et pas seulement en Europe occidentale.

Cela ne veut pas dire que nous soyons d'avis que sans le pacte conclu à Bruxelles entre les Cinq, le monde aurait culbuté tout droit dans une guerre. Pas plus tard qu'hier, nous avons souligné ici même que ceux qui ont su garder un jugement objectif ne croient pas à la probabilité de l'imminence d'une nouvelle guerre car, avons-nous ajouté, ni les uns ni les autres n'ont envie ni besoin d'une guerre. P. H. Spaak, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge, était du même avis hier soir, lorsque, à l'occasion d'une conférence qu'il a donnée dans le grand auditoire de l'Université de Bruxelles, il a posé la question suivante: «Sommes-nous donc dans une situation désespérée et la guerre est-elle imminente?» et qu'il a répondu immédiatement par un non catégorique, parce qu'il est convaincu que nous pouvons maintenir la paix dans le monde à condition de savoir l'organiser.

C'est surtout avec l'ONU qu'on a voulu organiser la paix. Au cours des deux années de son existence effective, elle a d'ailleurs pu enregistrer quelques résultats positifs. Mais les grands espoirs qu'on avait mis dans cette organisation mondiale de sécurité ne se sont pas concrétisés, du moins jusqu'à ce jour. Le secrétaire général de l'ONU, Trygve Lie, l'a reconnu ouvertement dans un discours qu'il a prononcé à New York il y a huit jours. Cela ne veut cependant pas dire qu'il faille abandonner le principe et l'organisation des Nations unies. Les cinq pays d'Europe occidentale font simplement usage du droit de conclure des pactes régionaux tel qu'il est prévu dans la charte de San Francisco, et tentent de réaliser dans un cadre restreint ce qu'il n'est pas encore possible de réaliser pour l'instant au sein de l'Organisation de sécurité qui englobe le monde entier.

En effet, l'Europe commence à comprendre qu'il n'y a plus de temps à perdre. La nervosité générale commence à devenir inquiétante. Ainsi, par exemple, il était question hier d'une offre de la Russie à la Norvège concernant la conclusion d'un pacte d'amitié réciproque. Après la Finlande, c'est maintenant au tour de la Norvège, s'est-on récrié avant que vienne dans la soirée le démenti officiel d'Oslo, qui affirmait que le gouvernement norvégien n'était au courant de rien. Nous pourrions citer d'autres exemples encore de cette tension nerveuse exacerbée, de ce mal issu du sentiment d'insécurité de l'Europe d'aujourd'hui. Il suffit de penser à la France et à l'Italie, où l'on s'attend d'une semaine à l'autre, au cours de ce printemps, au retour des troubles du mois de novembre dernier.

Le pacte que les Cinq ont conclu à Bruxelles est destiné à lutter contre ce sentiment général d'insécurité économique et politique. C'est du moins ainsi que l'ont conçu les représentants des trois pays du Benelux. Ils semblent avoir imposé leur point de vue et donné des formes plus concrètes au projet quelque peu vague au départ exposé par Bevin, le ministre britannique des Affaires étrangères. Et déjà d'autres voix se font entendre qui souhaitent organiser plus strictement encore cette coopération. Soixante-treize députés de la Chambre des Communes britannique, appartenant à cinq partis politiques différents, ont proposé hier

d'envisager la constitution d'une confédération d'États en Europe occidentale et de mettre au point une politique à long terme pour la réaliser. Le but de ces efforts à long terme doit être la création d'une confédération démocratique des États de l'Europe, dont la Constitution serait fondée sur les principes d'une citoyenneté commune et de la liberté politique. Un gouvernement représentatif de la Confédération devrait être investi de pouvoirs clairement définis dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, des finances, des services douaniers, de la production, du commerce, de la main-d'œuvre et des transports. La première mesure en vue de la réalisation de ces projets doit être la mise en place d'une Assemblée constituante comprenant tous les États de l'Europe occidentale.

Ce projet surprend évidemment par son audace car ses objectifs vont loin au-delà de tous les efforts entrepris jusqu'à présent pour renforcer les liens entre les États de l'Europe occidentale. Il montre toutefois la puissance du sentiment européen de solidarité et de responsabilité et l'importance de la volonté de l'Europe de surmonter le chaos par ses propres moyens.